CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

30 Mars 2018

OBJET : Prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de sa fonction de représentation du Département.

L'an deux mille dix-huit et le Vendredi trente Mars, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA. Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINE, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS. Christiane PUJOL. Marine PUSTORINO. René RAIMONDI. Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-Michèle RUBIROLA, Thierry SANTELLI, PERREAUT, Patricia SAEZ, Evelyne SANTORU-JOLY, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Martine AMSELEM donne procuration à Lisette NARDUCCI, Gérard GAZAY donne procuration à Sabine BERNASCONI, Nicolas KOUKAS donne procuration à Aurore RAOUX, Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA, Josette SPORTIELLO donne procuration à Henri JIBRAYEL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Mars 2018 ADMINISTRATION GENERALE RAPPORTEUR(S): M. YVES MORAINE

DÉLIBÉRATION

<u>OBJET</u>: Prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de sa fonction de représentation du Département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A autorisé la prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de sa fonction de représentation du Département dans les conditions définies dans le rapport et dans la limite de 30 000 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 65, fonction 021, article 6532-1 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée